



Paris, le 5 avril 2013

## Les établissements d'enseignement supérieur, acteurs pour le développement durable de leur territoire !

A l'occasion de la Semaine du développement durable, le Comité 21 publie sa dernière Note 21 sur « *Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial des acteurs du développement durable* ». Avec le Plan vert, les établissements d'enseignement supérieur ont aujourd'hui une vraie responsabilité dans le développement durable de leur territoire, aux côtés des autres acteurs locaux engagés. Le Comité 21 a souhaité mettre en évidence l'intérêt de tous à rapprocher les stratégies individuelles de développement durable pour agir ensemble en faveur d'un développement local durable et concerté.

Depuis 2009, la loi Grenelle 1 oblige les établissements d'enseignement supérieur à mettre en place une stratégie globale de développement durable, baptisée « Plan vert ». En utilisant le canevas de stratégie et un référentiel de diagnostic et d'évaluation conçu à leur attention par la Conférence des présidents d'universités et la Conférence des grandes écoles (en partenariat avec le ministère de l'Ecologie, le Réseau français des étudiants pour le développement durable, et d'autres acteurs comme le Comité 21) plus d'une centaine d'établissements – universités et grandes écoles – sont engagés dans cette démarche.

Les Plans verts sont dans un processus encore relativement nouveau et méconnu, y compris des entreprises et des collectivités locales. Réciproquement, peu d'établissements d'enseignement supérieur connaissent l'Agenda 21 local ou la démarche de RSE de leurs entreprises partenaires, et n'imaginent donc pas être en mesure d'y contribuer. Pourtant, les Plans verts représentent une véritable valeur ajoutée pour le territoire qui dispose de nouvelles compétences capables d'œuvrer en collaboration avec les autres acteurs engagés. Les établissements supérieurs peuvent en effet apporter leur expertise technique, s'associer à des projets de recherche ou encore participer à la définition d'un projet de développement durable porté par la collectivité.

Cette étude s'adresse donc à tous les acteurs publics et privés engagés dans le développement durable afin qu'ils puissent efficacement profiter de cette nouvelle opportunité.

La Note 21 se fixe ainsi un triple objectif :

- **Présenter les Plans verts aux parties prenantes** afin de susciter leur réflexion sur leur propre stratégie de développement durable.
- **Exposer les différentes démarches** présentes sur les territoires afin de proposer des pistes d'articulation et de réflexion réciproque.
- Guider l'ensemble des acteurs pour qu'ils s'approprient la notion d'ancrage territorial afin **d'élaborer collectivement une stratégie territoriale de développement durable.**

« Reste à chacun d'entre nous de se nourrir de ce Plan vert et d'en faire un véritable outil de pilotage de la performance de nos institutions au regard du développement durable - non seulement les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi les collectivités locales, les entreprises, les établissements publics ! A nous tous de jouer ! » extrait de l'édito de Jean-Christophe Carteron, *administrateur du Comité 21, directeur RSE d'Euromed Management (Kedge), représentant de l'enseignement supérieur UNCSD2012 (Rio+20).*

[Télécharger la Note 21](#)

**Contacts :** Christine Delhaye – 01 55 34 75 23 – [delhaye@comite21.org](mailto:delhaye@comite21.org)  
Elise Gaultier – 01 55 34 75 28 – [gaultier@comite21.org](mailto:gaultier@comite21.org)

